

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

333 673 432 RCS Bourg-en-Bresse.

AUTOCARS BAS.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 120000.00 EUR.

Adresse : 1200, Route de Macon, 01380 Saint-Cyr-sur-Menthon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AUTOCARS BAS Société par Actions Simplifiée au capital de 120 000 € 1200 Route de Macon 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON 333 673 432 RCS BOURG EN BRESSE Société absorbée AUTOCARS MAISONNEUVE Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € 521 Avenue de l'Ens appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion mais avec un effet rétroactif au 1er jour de l'exercice social en cours des sociétés absorbante et absorbée, soit le 1er janvier 2019. La société AUTOCARS BAS serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et la société AUTOCARS MAISONNEUVE sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société absorbée, à la date de réalisation définitive de la fusion. 8. Conformément à l'article 236-6 du Code de commerce Le projet de fusion a été déposé le 17 mai 2019, au greffe du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE au nom de la société AUTOCARS BAS et le 17 mai 2019 au greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE au nom de la société AUTOCARS MAISONNEUVE. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis La société HOLFIMA Présidente des sociétés AUTOCARS BAS et AUTOCARS MAISONNEUVE.